

### Délibération 2019 CS 58 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DU LUBERON 2020 – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAIGIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE  
Christiane NAJI à Grigori GERMAIN  
Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES  
Mireille BOR à Gaëlle LETERRON  
Paule DAPRES à Alain DEILLE

##### **Messieurs**

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Félix BOREL à Catherine SERRA  
Michel GASPARIAN à Anne-Marie CHEREZY  
André BERGER à Geneviève JEAN  
Christian AUTARD à Yolande PRIMO  
Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN  
Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO  
Pierre BENAS à Pierre FISHER  
Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS  
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER

Gilles MOYNE à Claire ARAGONES  
 Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
 Frédéric SACCO à Paul FABRE

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

**Messieurs** Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 87-827 du 16 septembre 1987 portant création de la réserve naturelle nationale géologique du Luberon (Vaucluse et Alpes de Haute-Provence) ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 – Gestion de la Réserve naturelle géologique, objectif A.4.1 (Gérer la Réserve naturelle géologique) et A.4.2 (Intégrer la composante patrimoine géologique dans l'ensemble des missions du Parc) ;

Vu la convention du 12 août 1988 relative à la gestion de la réserve naturelle géologique du Luberon, et en particulier son article 5 ;

Vu la convention du 26 février 2019 entre l'État et le Parc fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle ;

Considérant la nécessité de poursuivre cette mission de protection et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel sur son territoire, inscrite dans la charte, confiée au Parc du Luberon par l'État et mise en œuvre depuis plus de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de la participation du Parc du Luberon pas augmentée ;

Dépenses (en euros HT/TTC)		Recettes (en euros HT/TTC)		
Charge de personnel service géologie	90 000	Ministère de la transition écologique et solidaire (DREAL)	71 %	117 101
Charge de personnel : autres services et charges à caractères général	49 500	Participation du Parc du Luberon Crédit Ingénierie	29 %	47 399
Programme d'actions	25 000			
<b>Total</b>	<b>164 500</b>	<b>Total</b>		<b>164 500</b>

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières, notamment auprès de l'État ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

